



## Les salariés du champ des entreprises des professions libérales vont enfin disposer d'une instance où la CGT va pouvoir les représenter et porter leurs aspirations.

Vous êtes salarié dans une entreprise du champ des professions libérales. Vous avez été pendant des années dépourvus d'instances de représentation du personnel.

L'Accord National Interprofessionnel «**développement du dialogue social et paritarisme** » dans le **secteur des professions libérales** signé par la CGT le 28 septembre 2012, et son avenant de janvier 2017 prévoient la mise en place des commissions paritaires régionales.

- **Les professions de la santé** : chirurgien-dentiste, diététicien, directeur de laboratoire d'analyses médicales, ergothérapeute, infirmier, masseur kinésithérapeute rééducateur, médecin, orthophoniste, orthoptiste, pharmacien, podologue, psychomotricien, sage-femme, vétérinaire.
- **Les professions du droit** : administrateur judiciaire et mandataire judiciaire à la liquidation des entreprises, avocat, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, avoué, commissaire-priseur judiciaire, greffier de tribunal de commerce, huissier de justice, notaire.
- **Les professions des techniques, du chiffre et du cadre de vie** : agent général d'assurances, architecte, commissaire aux comptes, conseil en propriété industrielle, conseiller en investissements financiers, expert-comptable, expert foncier, agricole et forestier, géomètre expert.



Après l'installation des commissions paritaires dans les secteurs de l'artisanat, du particulier employeur/assistantes maternelles, des services de l'automobile, votre commission paritaire va être installée d'ici la fin de l'année 2018. Cette commission est composée par des représentants des employeurs de l'UNAPL et des syndicats de salariés.

Pour la CGT, il s'agit de vous accompagner et de créer les meilleures conditions que vous soyez représenté autour de nos valeurs de justice et de progrès social. Souvent à l'occasion de nos permanences dans nos locaux syndicaux, nos responsables syndicaux, conseillers du salarié, conseillers prud'homme sont amenés à vous défendre. Nous ne voulons pas limiter notre intervention aux seuls instants où votre emploi est menacé.



Les résultats des élections dans les TPE (Très Petites Entreprises) de moins de 11 salariés, ont permis de calculer la représentativité des organisations syndicales dans ce secteur, et de définir les syndicats qui participent aux Commissions Paritaires (CP).

Les Commissions Paritaires sont des lieux de dialogue social territorial qui permettent aux représentants des salariés et des employeurs de mettre en place différentes actions spécifiques au secteur.

La loi impose désormais aux commissions paritaires régionales de traiter 4 sujets :

- **Donner toutes informations** ou conseils sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salariés et aux employeurs ;
- **Rendre tout avis sur les questions spécifiques aux TPE** : Emploi, formation, GPEC, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel, mixité des emplois ;
- **Faciliter la résolution de conflits** individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à la saisine d'une juridiction (avec l'accord des parties concernées) ;
- **Faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.**

**Nous voulons avec vous faire progresser vos droits, améliorer vos conditions de travail et votre parcours de salarié.**

**Nous avons besoin de votre implication et de vos suggestions pour porter au plus prêt et au plus juste vos aspirations.**

**Nous vous invitons à nous rejoindre pour vous syndiquer et à vous porter candidat pour que nous vous mandations comme représentant CGT à votre commission paritaire régionale des professions libérales. Notre syndicat organisera votre installation dans ce mandat, vous dispensera une formation et vous accompagnera.**

## NOUS CONTACTER

**Collectif Régional TPE/Artisanat  
CGT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE  
17 rue du Transvaal – 21000 DIJON  
03 80 67 35 67  
bourgognefranchecomte@cgt.fr**